

République Française

Département ILLE-ET-VILAINE

Commune de Comblessac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15
Quorum respecté		

Date d'envoi de la convocation
10/09/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à 19h30,
Le Conseil Municipal de Comblessac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire

Présents :

RICAUD Christophe
DANILO Franck
BERHAULT Patricia
GERARD Philippe
CAIZES Michel
FEVRIER Jean-Pierre
ROUSSIERE Didier
BOUCHET Alexandra
GILBERT Donatien
MOTAIS Elodie
VARRIER Karine
MOTEL Romain
CHAUVEL Anais

Absences excusées :

BEAUDOUIN Isabelle	Ayant donné pouvoir à	BERHAULT Patricia
THEAUDIN Stéphanie	Ayant donné pouvoir à	CHAUVEL Anais

Absences excusées sans mandat de vote : //

A été nommé secrétaire de séance : GILBERT Donatien

2026-76 – PROJET MULTISPORT

Rappel du projet :

Dans le cadre d'une démarche visant à renforcer l'accès aux pratiques sportives pour l'ensemble des habitants, Monsieur le Maire rappelle le projet en cours pour la requalification d'un terrain de tennis existant, dont l'état actuel nécessite une rénovation. Ce projet s'inscrit dans une volonté d'offrir une infrastructure moderne, polyvalente et ouverte à tous.

Le futur terrain multisports permettra la pratique du football, du handball, du basketball, du volleyball, du badminton, du tennis et de l'athlétisme... Il intégrera également des agrès de fitness en extérieur ainsi qu'une table de ping-pong, dans le respect des normes de sécurité et d'accessibilité, ainsi que l'installation de divers mobiliers urbains.

Les travaux prévoient une reprise complète de la plateforme (terrassement, empierrement et revêtement en enrobé) afin d'assurer la durabilité et la qualité des installations.

Cet équipement bénéficiera d'une localisation stratégique au service de la population. En effet, situé

à proximité immédiate des écoles et de la Maison d'Assistantes Maternelles, cet espace délimité et sécurisé sera accessible à tous les publics. Les élèves, qui disposent actuellement seulement de la salle polyvalente pour leurs activités physiques, bénéficieront ainsi d'un cadre adapté et stimulant, en extérieur, favorisant le développement de la pratique sportive et ludique.

Par ailleurs, ce lieu sera mis à disposition du service jeunesse de la Communauté de Communes pour l'organisation d'animations destinées aux jeunes de Comblessac et des communes environnantes. Cette dynamique permettra de renforcer les échanges intercommunaux à travers des rencontres sportives et des événements fédérateurs.

Au-delà de sa vocation sportive, ce projet vise à créer un lieu de rencontre et de partage, contribuant au lien social à vocation intergénérationnelle. Il offrira notamment un cadre propice aux échanges entre générations, où les familles, les grands-parents accompagnant leurs petits-enfants ou les groupes d'amis pourront se retrouver dans un environnement sécurisé et inclusif.

Ce projet de nouvel équipement poursuit plusieurs finalités **essentielles** :

- ✧ **Démocratiser l'accès au sport** en proposant une offre diversifiée, gratuite et sécurisée, ouverte aux habitants de Comblessac ainsi qu'aux communes voisines.
- ✧ **Favoriser les rencontres et les échanges** en créant un **point de convergence** pour les usagers, qu'ils soient résidents, scolaires, petite enfance ou membres d'associations.
- ✧ **Animer le territoire** en mettant à disposition une infrastructure **dynamique et polyvalente**, utilisable par :
 - ❖ Le **Regroupement Pédagogique Intercommunal** (Comblessac – Les Brulais – Saint-Séglin) pour l'organisation de journées sportives et d'activités éducatives ;
 - ❖ Le **service jeunesse de la Communauté de Communes** dans le cadre de ses missions d'animation ;
 - ❖ Les **familles, les jeunes, les adultes, les écoles**, la petite enfance et les **clubs sportifs**, couvrant ainsi l'ensemble des besoins de la population.

Ce projet s'inscrit dans une logique d'**aménagement durable et solidaire**, conçu pour répondre aux attentes de tous les publics, tout en renforçant la cohésion sociale et territoriale, sans nouvelle artificialisation des sols.

Financement :

Par courrier en date du 24/06/2026, la Préfecture de l'Ille et Vilaine nous a notifié l'octroi de la DETR pour un montant de **33 200€**

Mais le projet de City Parc n'est plus éligible au dispositif d'équipements 2026 de l'ANS qui a fléchi cette année ces 4 dispositifs :

- Piscines en territoires carencés
- Équipements structurants hors piscines (gymnases, terrains de grands jeux, équipements spécialisés)
- Développement de la pratique parasportive
- Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes 2030

Toutefois, le projet est éligible au dispositif « Ambition Communes » du Département avec une subvention de 40 % des dépenses éligibles (plafonnée à 100 000 €), sous réserve de l'instruction du dossier après validation des devis en conseil municipal ou signature. **Le dossier doit être déposé avant le 31 octobre 2026.**

Sur cet exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- ⇒ D'approuver la poursuite du projet tel que présentée, pour un montant maximal de 125 000€
- ⇒ D'Autoriser M le Maire à solliciter toute subvention mobilisable pour ces travaux
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à lancer la procédure de Marché Public

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire
Christophe RICAUD



Le secrétaire de séance
Donatien GILBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gilbert", is written over the printed name of the secretary of the session.